

# Habilitation électrique – personnel électricien - B1V B2V BR BC BE H1 H1V H2 H2V HC HE

**24 heures – sur  
3 jours consécutifs**

**Dates & tarifs :**  
Nous consulter

**Nombre de  
participants limité à  
10 participants**



## Public

Tout électricien ou électromécanicien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations en BT (basse tension), des interventions ou essais en BT, des consignations en HTA et des vérifications ou essais sur des équipements en HTA.

**Cadre réglementaire :** Application des articles R. 4544-9 à R. 4544-11 du code du Travail et des règles techniques de la norme française NFC 18-510.

## Objectifs

Etre habilité pour assurer des travaux, des interventions, des dépannages, des essais, des consignations en BT dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension. Etre habilité pour assurer des travaux, des consignations en HTA et des vérifications ou essais sur des équipements en HTA (HABILITATION B1 ou BC en cours de validité requise pour les habilitations H).

## Contenu

- Opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et HT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT et HT liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectuées sur des ouvrages ou des installations électriques.
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation.

## Méthodes pédagogiques

La formation s'articule autour d'exposés et discussions étayés de textes illustrés par des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Les stagiaires seront amenés à effectuer des travaux pratiques sur des installations électriques de différents types.

Des supports de formation en format papier.

## Validation

L'évaluation des stagiaires se fera de manière continue oralement, ainsi que par le biais d'un QCM en fin de formation. Suite à cela, le formateur formulera à l'employeur un avis sur l'aptitude du stagiaire à obtenir son titre d'habilitation électrique.

Le titre d'habilitation des stagiaires sera fonction du poste occupé et des résultats des évaluations.